

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red



selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 02/05/2015 Date de révision: 07/21/2015
Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red :
Numéro de référence 0237807, 0237809, 0237810, 0237812

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fastenal Company
2001 Theurer Blvd. Winona, MN 55987
Phone: 507-454-5374



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Skin Irrit. 2 H315
Eye Irrit. 2A H319
Skin Sens. 1 H317
Repr. 2 H361
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

2.3. Autres dangers

2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

0.02 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

4.74 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

2.74 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
1-butoxypropan-2-ol	(n° CAS) 5131-66-8	30.4 – 31.04 Yellow, Orange 33.44 – 34.14 Blue 30.27 – 30.9 Red	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol	(n° CAS) 34590-94-8	8 Yellow, Orange 8.8 Blue 7.96 Red	Flam. Liq. 4, H227
N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides	(n° CAS) 8047-99-2	1.5 Yellow, Orange 3.3 Blue 1.49 Red	Acute Tox. 3 (Dermal), H311
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-)	(n° CAS) 85408-46-4	1.5 – 2 Yellow	Aquatic Chronic 2, H411
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] chromate(1-)(1:1)	(n° CAS) 84961-40-0	2 Orange 0.3 Red	Acute Tox. 4 (Oral), H302
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate	(n° CAS) 41556-26-7	0.35 – 0.43 Yellow, Orange, Red 0.39 – 0.47 Blue	Flam. Liq. 4, H227 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
4-tert-butylphenol	(n° CAS) 98-54-4	0.16 – 0.4 Yellow, Orange, Red 0.18 – 0.44 Blue	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether	(n° CAS) 104810-47-1	0.15 – 0.3 Yellow, Orange, Red 0.17 – 0.33 Blue	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy-	(n° CAS) 104810-48-2	0.15 – 0.3 Yellow, Orange, Red 0.17 – 0.33 Blue	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidiny) ester	(n° CAS) 82919-37-7	0.05 – 0.15 Yellow, Orange, Red 0.06 – 0.17 Blue	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Combustible. La combustion libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. oxydes métalliques.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, vapeurs.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du rayonnement solaire.
Produits incompatibles	: Oxydants forts. acides.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
4-tert-butylphenol (98-54-4)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	606 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	909 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	600 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	909 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	606 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester (82919-37-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)]		

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)]chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)	
OSHA	Non applicable
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés. Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires	: En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 62 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 46.2 %
---------------	----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il ne se produit pas de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. oxydes métalliques. Oxydes de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)	
DL50 orale rat	2250 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	2250.000 mg/kg de poids corporel
ATE (cutané)	1000.000 mg/kg de poids corporel
4-tert-butylphenol (98-54-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg No mortality observed
DL50 cutanée lapin	> 16 g/kg No mortality observed
CL50 inhalation rat (mg/l)	5.6 mg/l/4h
ATE CLP (vapeurs)	5.600 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	5.600 mg/l/4h
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 651 ppm/4h
ATE CLP (voie orale)	3300.000 mg/kg de poids corporel
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 19020 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1667 mg/l/4h
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000.000 mg/kg de poids corporel
Poly(oxy-1,2-ethanediy), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000.000 mg/kg de poids corporel
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
DL50 orale rat	2369 (2369 - 3920) mg/kg
ATE CLP (voie orale)	2369.000 mg/kg de poids corporel
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester (82919-37-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	1400.000 mg/kg de poids corporel
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 9.5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Voies d'exposition probables	: Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4-tert-butylphenol (98-54-4)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	4.8 mg/l 48 h
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
CL50 poisson 1	> 560 (560 - 1000) mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 48 h
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Poecilia reticulata
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
CL50 poisson 1	2.8 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	4 mg/l
ErC50 (algues)	> 9 mg/l
NOEC (chronique)	1 mg/l
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
CL50 poisson 1	2.8 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	4 mg/l
ErC50 (algues)	> 9 mg/l
NOEC (chronique)	1 mg/l
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
CL50 poisson 1	0.97 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	20 mg/l 24 h
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)]chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l 96 h Brachydanio rerio

12.2. Persistance et dégradabilité

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
4-tert-butylphenol (98-54-4)	
Biodégradation	60 % 28 d
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	24 %
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	24 %
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
Biodégradation	38 % 28 d
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester (82919-37-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

4-tert-butylphenol (98-54-4)	
Log Pow	3
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Log Pow	1.2
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	34
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	34
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
Log Pow	0.37
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester (82919-37-7)	
Log Pow	2.37

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
4-tert-butylphenol (98-54-4)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	T - indique une substance soumise à une règle d'essai de la Section 4 de la loi TSCA, États-Unis.
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidiny) ester (82919-37-7)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

15.2. Réglementations internationales

CANADA

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
4-tert-butylphenol (98-54-4)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidiny) ester (82919-37-7)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)] chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	
Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).	

Réglementations UE

N-Ethyl O/P Toluene Sulfonamides (8047-99-2)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
4-tert-butylphenol (98-54-4)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
1-butoxypropan-2-ol (5131-66-8)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	
Polyethylene glycol di[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl] ether (104810-47-1)	

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxyphenyl]-1-oxopropyl]-w-hydroxy- (104810-48-2)

Non listé sur l'inventaire EINECS CEE (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate (41556-26-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester (82919-37-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Amines, C10-14-branched and linear alkyl, bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)]chromate(1-)(1:1) (84961-40-0)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Amines, C12-14-tert-alkyl, bis[2-[(4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1-phenyl-1H-pyrazol-4-yl)azo]benzoato(2-)]chromate(1-) (85408-46-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

(2-Methoxymethylethoxy)-propanol (34590-94-8)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

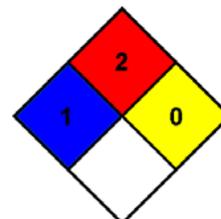
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Document original. Ajouté. Produit.
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscaiinventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, Labelling, Packaging. EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population. GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals). LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic. TWA: Time Weight Average. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
Danger d'incendie NFPA	: 2 - Doit être modérément chauffé ou exposé à des températures relativement élevées avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Rock River Rounded Tip Fast Dry Paint Marker Yellow, Blue, Orange, Red

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit